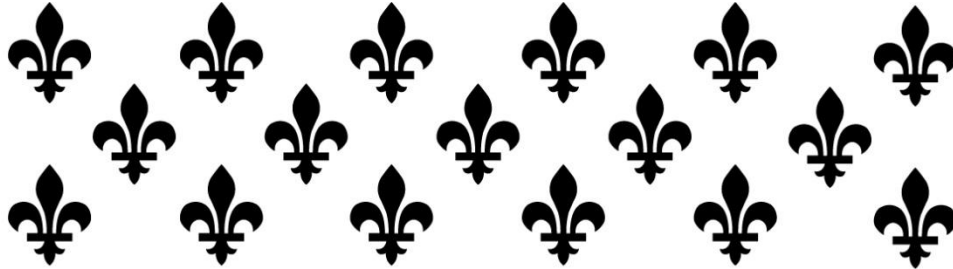


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 26 février 2026 — N° 42

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin d'inviter la population à participer à la soirée country de l'équipe féminine de volleyball des Phoenix de Terrebonne.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve.

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Tournoi provincial de basketball de Saguenay.

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de financer la recherche sur la santé des femmes.

26 février 2026

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marcel Furlong.

Mme Gentilcore (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de l'Orchestre classique de Terrebonne.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de souligner la création de la Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Chœur classique de l'Outaouais.

M. Drainville (Lévis) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du Club Lions de Saint-Romuald.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le travail du Comité national arménien du Québec.

26 février 2026

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 592 Loi édictant la Loi sur la régionalisation de l'immigration afin d'instituer des tables régionales de l'immigration et d'affirmer le rôle des régions dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 592.

Dépôts de documents

M. Boulet, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel 2025 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 561-20260226)

26 février 2026

Mme Bélanger, ministre de la Santé, dépose :

Le rapport annuel 2024-2025 de la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services de Santé Québec.

(Dépôt n° 562-20260226)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

(Dépôt n° 563-20260226)

M. Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2024-2025 de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec.

(Dépôt n° 564-20260226)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 décembre 2025 par M. Fortin (Pontiac) concernant la mise en place d'actions concrètes pour assurer un réseau électrique fiable et sécuritaire dans la région de l'Outaouais;

(Dépôt n° 565-20260226)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 février 2026 par M. Fortin (Pontiac) concernant la restauration et la protection de la mission universitaire au Québec;

(Dépôt n° 566-20260226)

26 février 2026

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2026 par M. Grandmont (Taschereau) concernant une demande visant une réforme du régime d'indemnisation de la SAAQ.

(Dépôt n° 567-20260226)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 24 et 25 février 2026, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne.

(Dépôt n° 568-20260226)

M. Allaire (Maskinongé), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 10 et 11 décembre 2025 ainsi que les 12, 17, 18, 19, 24 et 25 février 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 569-20260226)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 25 février 2026, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant l'opposition officielle afin de modifier la liste des présidents de séance.

(Dépôt n° 570-20260226)

26 février 2026

Dépôts de pétitions

Mme Prass (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 332 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le respect des recommandations issues d'évaluations professionnelles formulées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

(Dépôt n° 571-20260226)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 25 février 2026 sur la motion proposée par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la nécessité de tenir des États généraux sur le système d'éducation au Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 115 en annexe)

Pour : **31** Contre : **68** Abstention : **0**

26 février 2026

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à mener une enquête nationale sur la violence en milieu scolaire en se basant sur une définition commune de celle-ci.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 116 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Proulx, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée internationale des droits des femmes;

QU'elle exprime une profonde tristesse et une vive préoccupation face aux féminicides qui ont endeuillé le Québec récemment, avec plusieurs femmes assassinées dans des contextes conjugaux ou post-conjugaux au cours des dernières semaines et derniers mois;

26 février 2026

QU'elle rappelle que cette réalité tragique illustre la persistance d'une violence liée au genre qui continue de frapper notre société et laisse des familles dans le deuil;

QU'elle reconnaisse que les féminicides constituent l'expression la plus extrême de la violence faite aux femmes, violence qui se manifeste aussi par des agressions physiques, psychologiques et sexuelles à l'intérieur et hors des relations intimes, que cette violence demeure un enjeu de santé publique et de sécurité qui exige une attention permanente;

QU'elle rende hommage à toutes les victimes de violence faite aux femmes, à leurs proches et aux familles affectées par ces pertes inacceptables;

QU'elle salue les efforts déployés par le gouvernement du Québec pour mettre en œuvre une grande part des recommandations issues des travaux en matière de prévention de la violence conjugale et pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris la mise en place de stratégies gouvernementales, d'investissements pour des projets en égalité et de prix honorifiques reconnus à celles et ceux qui font avancer cette cause;

QU'elle reconnaisse cependant qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment dans la prévention des violences, la protection des femmes à risque, la formation continue des intervenants de première ligne et la mise en place de mesures structurantes pour prévenir les drames futurs;

QU'enfin elle réaffirme son engagement à travailler de façon constructive avec toutes les instances concernées — gouvernementales, communautaires, municipales et citoyennes — pour faire de la sécurité des femmes et de l'égalité de fait des objectifs prioritaires, ici au Québec et au-delà de nos frontières.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

26 février 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'édition 2026 du Mois de l'histoire des Noirs dont le thème est « Élevons nos voix ensemble »;

QU'elle souligne une fois de plus l'importance de reconnaître et de promouvoir la contribution passée, présente et future des Québécoises et des Québécois des communautés noires dans le tissu social du Québec;

QU'elle reconnaisse et salue l'histoire des luttes pour la justice, l'égalité et la dignité des communautés noires au Québec;

QU'enfin l'Assemblée nationale déplore les inégalités et les manifestations de racisme qui demeurent envers les communautés noires au Québec et souligne le travail à poursuivre afin de parvenir à une société plus inclusive.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 117 en annexe)

Pour : **91** Contre : **0** Abstention : **0**

26 février 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore les six féminicides survenus au Québec depuis le début de l'année 2026;

QU'elle rappelle que plusieurs auteurs présumés de ces féminicides présentaient des antécédents de violence conjugale;

QU'elle reconnaisse que la Loi de Clare, née au Royaume-Uni après un féminicide et qui permet la divulgation encadrée des antécédents violents d'un partenaire à des fins de prévention, constitue l'un des outils pouvant permettre de sauver des vies;

QU'enfin l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de s'engager à déposer un projet de loi inspiré de la Loi de Clare afin de prévenir de nouveaux féminicides.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 118 en annexe)

Pour : **89** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant la santé des femmes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

26 février 2026

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 20 mars 2026, Mme Caron (La Pinière) s'adressera à Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le laisser-aller de longue durée : symbole de l'échec caquiste envers les aînés ».

26 février 2026

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 25 février 2026, sur la motion de Mme Bélanger, ministre de la Santé, proposant que le projet de loi n° 19, Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 119 en annexe)

Pour : 72 Contre : 4 Abstention : 0

En conséquence, le projet de loi n° 19 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 25 février 2025, sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, soit maintenant adopté.

26 février 2026

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Prass (D'Arcy-McGee) à Mme Bélanger, ministre de la Santé, portant sur le sujet suivant : « La situation inadmissible de Mélissa et Jérémie, un couple de sans-abri vivant avec une déficience intellectuelle, qui vivent dans la rue depuis 3 ans »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) à Mme Proulx, ministre responsable de l'Habitation, portant sur le sujet suivant : « L'augmentation des loyers dans les coopératives d'habitation ».

À 13 h 26, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

À 16 h 30, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 17 mars 2026, à 10 heures.

26 février 2026

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 26 février 2026, à 17 heures, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 19 Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population

La Présidente

NATHALIE ROY

26 février 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) :

(Vote n° 115)

POUR - 31

Beauchemin (PLQ)	Cliche-Rivard (QS)	Ghazal (QS)	Poulet (IND)
Bérubé (PQ)	Derraji (PLQ)	Grandmont (QS)	Prass (PLQ)
Blanchette Vézina (IND)	Dufour (IND)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Boissonneault (PQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (IND)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Dufour (PLQ)	Leduc (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	(Mille-Îles)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Paradis (PQ)	

CONTRE - 68

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dubé (IND)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
(Prévost)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bernard (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	(Hull)
Bourassa (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Carmant (IND)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)	
(Portneuf)			

26 février 2026

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 116)

POUR - 96

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (IND)	Lakhoyan Olivier (IND)	Roy (CAQ)
(Orford)	Dufour (IND)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boissonneault (PQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Hull)
Bourassa (CAQ)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	
Cadet (PLQ)	Groncin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Carmant (IND)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
Caron (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Paradis (PQ)	
(Portneuf)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)	
Caron (PLQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (IND)	
(La Pinière)			

26 février 2026

Sur la motion de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 117)

POUR - 91

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (IND)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (IND)	Lakhoyan Olivier (IND)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (IND)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (IND)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Groncin (CAQ)	Morin (PLQ)	
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Paradis (PQ)	
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	

26 février 2026

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 118)

POUR - 89

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (IND)	Lakhoyan Olivier (IND)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (IND)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Carmant (IND)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Morin (PLQ)	
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Paradis (PQ)	
Caron (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Poulet (IND)	

26 février 2026

Sur la motion de Mme Bélanger, ministre de la Santé, proposant que le projet de loi n° 19, Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population, soit adopté :

(Vote n° 119)

POUR - 72

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)	
(Portneuf)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)	
Charest (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)	

CONTRE - 4

Bérubé (PQ)	Boissonneault (PQ)	Dubé (IND)	Paradis (PQ)
-------------	--------------------	------------	--------------